

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
néralé (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On assure que c'est le prince Gortschakoff, as-
sisté de M. de Brunnow, qui représentera la Russie
au congrès. On désigne toujours Manheim comme le
lieu de la réunion des plénipotentiaires.

Les journaux et les correspondances de l'étranger
discutent la question de savoir si le Piémont sera
admis dans le congrès, et l'*Ost-Deutsche-Post* va
jusqu'à déclarer que l'Autriche a donné son con-
sentement à un congrès de grandes puissances et
que, si on voulait y faire entrer le Piémont elle
se regarderait comme dégagée de sa parole.

Nous pensons pour notre part que le Piémont et
les Etats Italiens intéressés dans la question seront
consultés en ce qui les touche respectivement,
comme on a consulté dans la dernière conférence les
principautés Moldo-Valaques, lorsqu'il s'est agi
de rédiger la convention du 19 août.

Il résulte des déclarations du comte de Mal-
mesbury dans la séance de la chambre des communes,
du 28, en réponse aux interpellations de lord Cla-
rendon, que lord Cowley était chargé d'une mission
que nous qualifierons de pure conversation : nous
étions donc bien informés lorsque nous soutenions
que l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique n'était
porteur d'aucune proposition, et qu'il n'avait pu,
conséquemment, formuler une contre-proposition;
son voyage à Vienne avait simplement pour objet de
préparer les voies à des négociations ultérieures, de
chercher, en un mot, un point de contact entre les
deux puissances contendantes.

Mais il arriva que pendant l'absence de lord Cow-
ley une entente formelle s'établit entre la France et
la Russie, au sujet de la forme à donner à ces né-
gociations, et que la Russie proposa aux quatre
grandes puissances qui l'acceptèrent, la réunion
d'un congrès.

C'est précisément l'exposé très-fidèle de la marche
des choses qui vaut aujourd'hui à lord Malmesbury
une série d'attaques peu ménagées de la part de la

presse anglaise. On reproche au ministre des affaires
étrangères de s'être laissé devancer par le cabinet de
St-Petersbourg et de n'avoir pas pris l'initiative d'une
proposition qui réunit aujourd'hui l'assentiment gé-
néral, au lieu d'envoyer à Vienne un diplomate
sans mission réelle.

Nous serons moins sévère que la presse anglaise;
nous apprécions comme ils méritent de l'être les ef-
forts tentés par le noble lord en faveur de la concilia-
tion, et si l'amour-propre britannique est blessé de ce
que le gouvernement anglais se soit laissé devancer
par la Russie, il n'en faut pas moins tenir compte à
lord Malmesbury d'avoir cherché le premier à ouvrir
une voie aux négociations.

La discussion du bill de réforme électorale se
poursuit à la chambre des communes sans présenter
un grand intérêt. Le résultat des débats est encore
douteux; on n'attend pas de vote avant vendredi
prochain.

M. le comte de Cavour a quitté Paris le 30 mars
dans la soirée, se rendant à Turin.

Le Piémont sera-t-il admis au congrès? telle est
la question que se posent aujourd'hui encore cer-
tains organes de la presse étrangère.

Le *Morning-Post* croit savoir que la question sera
résolue négativement, et il place l'Angleterre au
rang des puissances qui s'opposent à l'entrée de la
Sardaigne dans le congrès. « On saura bientôt dans
» toute l'Italie, s'écrit ce journal, que la France
» et la Russie sont les seules amies de l'Italie!... »

D'un autre côté, le *Daily-News*, organe de M.
Disraeli, annonce, sur la foi de son correspondant
de Turin, que la Sardaigne sera admise aux délibé-
rations du congrès; « il ne manque plus, ajoute le
» *Daily-News*, que le consentement de l'Autriche. »
Le cabinet de Vienne, paraît-il, proposerait un con-
grès supplémentaire des princes italiens à Rome.

Enfin on prétend que le cabinet de Saint-Peters-
bourg aurait assuré le gouvernement piémontais
des bonnes intentions de la Russie.

Toutes ces opinions, on le voit, sont très-con-

tradictoires, et si nous les signalons, c'est afin de
tenir nos lecteurs, en l'absence de nouvelles officiel-
les, au courant des différentes appréciations qui se
produisent à ce sujet.

La même incertitude règne également sur le lieu
fixé pour la réunion du congrès, et la *Gazette de
Carlsruhe* affirme que c'est décidément Baden-Baden
qui aurait été choisi.

Il se confirme que la Porte concentre des troupes
à Schoumla; 12 bataillons et 80 canons étaient déjà
partis le 23 mars, et une autre division se tenait
prête à faire route pour la même destination.

Le colonel Couza avait protesté auprès des puis-
sances contre ces mouvements militaires, et le comte
Lallemant en aurait fait l'objet d'une demande d'ex-
plications, au sujet desquelles il n'avait reçu, paraît-
il, qu'une réponse évasive.

On avait de grandes inquiétudes à la Porte au su-
jet de la fermentation qui règne en Bulgarie; les
populations, accablées d'impôts, étaient sur le
point de se mettre en révolte ouverte contre la
Turquie.

Là ne se bornent pas les embarras du Divan; les
tribus du Kurdistan turc refusaient de fournir des
hommes pour le service militaire, et une expédition
commandée par Iskander-Bey se disposait à marcher
contre eux. On craint que les Kurdes n'opposent une
vive résistance.

Au milieu de tous ces graves embarras auxquels
viennent s'ajouter les difficultés de la situation fi-
nancière, le grand-vizir était très-malade et l'on sup-
posait qu'il donnerait sa démission.

Le belliqueux Hanovre poursuit ses préparatifs mi-
litaires et tient à cœur de dépenser l'argent qu'il a
obtenu des chambres. Des batteries côtières vont
être établies sur huit points des côtes et notamment
à Bremerhaven, Brunshausen, Petkinn et Pellinn,
pour couvrir l'Elbe, le Weser et l'Emis.

Ces batteries, armées chacune de pièces de 68,
seront gardées provisoirement par 60 hommes. On
fortifiera également Harbourg.

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Deuxième Partie.

(Suite.)

En entendant ces paroles véhémentes, Mathilde était
demeurée interdite. Ce premier acte d'émancipation lui
révélaient que son despotisme devait avoir des limites, de
même que la faiblesse devait avoir des bornes. Contre
son usage, elle essaya de tourner la position.

— Vous vous êtes mépris, mon ami, dit-elle. Dieu me
garde de songer à vous blesser. Je voulais seulement....

— Vous vouliez m'écraser sous votre fortune, cette
fortune dont vous êtes si fière. Ah! pensez-y bien! que
vous resterait-il le jour où vous l'auriez perdue!.... et
vos absurdes spéculations vous mettent sur cette route.

— Il me reproche mes spéculations, quand c'est pour
lui....

— C'est assez; rompons ce débat, qui n'a que trop
duré. Il est temps que je réponde au marquis: cette ré-
ponse doit lui paraître bien lente à venir.

— O ciel! s'écria la vicomtesse jouant des nerfs. Lucy!
Lucy! mes sels! mon vinaigre!...

Louise accourut.

— Mon Dieu! qu'y a-t-il donc? J'étais là, j'entendais
du bruit... Je n'osais entrer.

— Assistez-moi, Louise; je me trouve mal!...

— Est-il possible?... mon frère, comme vous parais-
sez agité!... Chère Mathilde, respirez ce sel anglais...

— Ma sœur, dit Alexis, tiens compagnie à Madame.
J'ai à écrire une lettre très-pressée.

Il fit mine de sortir.

Soudain Mathilde oublia son spasme nerveux pour s'é-
lancer devant le vicomte en s'écriant :

— Vous n'irez pas!... Je vous le défends!

— Hier, madame, répondit-il avec une douceur calme
et ferme, vous pouviez me défendre quelque chose; j'étais
soumis par amour de la paix. Aujourd'hui, tout est
changé, car vous avez exigé la guerre.

— Eh bien! Monsieur, je vous en prie.

Alexis s'arrêta ému. C'était la première bonne parole
que depuis longtemps la vicomtesse eût tirée de son
cœur.

— Rétractez-vous, Madame, votre accusation contre la
marquise de Montglars?

Mathilde crispa ses lèvres. L'orgueil lui était revenu.

— Non! dit-elle vivement, non!

— En ce cas, je vais écrire.

Il sortit, laissant la vicomtesse hors d'elle-même, et
Louise en proie à la plus vive affliction. Des éclairs de
rage passaient dans les yeux de Mathilde.

— C'est une indignité! c'est une horreur! risquer sa
vie pour des propos; et quand je lui affirme la vérité,
ne pas me croire! car enfin j'ai vu ce que j'ai vu... Vous

étiez avec moi, Louise, et vous avez été témoin aussi
de ce scandale!... De quoi s'agissait-il, après tout?
de dédaigner les provocations du marquis. Avons-nous
besoin d'aller chez ces gens-là, et ne connaissons-nous
pas assez de monde? Pour ma part, je ne tenais pas du
tout à leur société. Et voilà que M. votre frère, qui m'ac-
cuse parce que je l'aime trop, l'ingrat! va se battre, au
lieu de me laisser arranger l'affaire...

— Mon Dieu! mon Dieu!... murmura Louise, toujours
du chagrin!

— Comment! dit aigrement Mathilde, satisfaite de sai-
sir une occasion de décharger sa mauvaise humeur, vous
avez bien des peines, n'est-ce pas!

— Oui, j'en ai, Madame, répondit noblement la jeune
fille, j'ai les plus grandes de toutes, car je souffre chaque
jour dans l'être que j'aime le plus au monde.

— Ne croirait-on pas que je les tyrannise!... Que vous
ai-je fait, à vous, Mademoiselle, sinon de vous porter
le plus vif intérêt, de m'occuper de votre éducation et
de songer à votre établissement?

— Je ne me plains pas non plus.

— Cependant on s'y tromperait, à vous entendre.

— Celui que je plains, c'est mon excellent frère.

— C'est trop fort.

— Depuis mon arrivée au couvent, n'ai-je pas remar-
qué sa tristesse, ses humiliations? Lui dont le caractère
était si élevé, n'a-t-il pas subi le poids de la dépen-
dance?

— J'admire la liberté de vos paroles; on vous a fait la
leçon probablement?

A Rome, des prières ont été ordonnées pour le maintien de la paix. — Charles Bousquet. — (Le Pays).

NOUVELLES DE COCHINCHINE.

D'après nos correspondances particulières de Tourane, du 8 février, l'expédition contre Saïgong, principal port du Cambodge, venait d'être enfin décidée. La division expéditionnaire était entièrement prête. Elle se composait de bâtiments spéciaux tels que schampans et jonques de guerre, de canonniers, des deux transports *Dordogne* et *Saône*, des bâtiments du commerce *Scotland*, *Canrobert* et *Ville-de-Bâle*, frétés pour le compte de la France et chargés de vivres, et de la corvette à vapeur le *Phlégéton*, sur laquelle l'amiral mettra son pavillon.

L'expédition devait prendre la mer, le 10 ou le 12 février au plus tard, et faire route directement pour la rivière de Saïgong. On attaquera le fort situé à l'embouchure de la rivière, qui est le plus considérable de tous les ouvrages destinés à protéger la ville, et, lorsqu'on s'en sera emparé, on se portera immédiatement sur Saïgong. L'amiral, pour cette dernière partie des opérations, mettra son pavillon sur la canonnière de première classe, la *Dragonne*, d'un tirant d'eau plus faible que celui du *Phlégéton*. Les dispositions sont parfaitement prises, les soldats et les marins sont pleins d'ardeur, et tous les services se trouvent assurés de la manière la plus complète et la plus régulière.

Malheureusement, on a appris que le navire danois *Adèle*, frété par notre consul à Manille, s'était échoué en sortant de Saal, petit port de la province de Pangasinan. On ignorait s'il pourrait être relevé, mais on avait envoyé un transport pour prendre son chargement, qui se composait en grande partie de vivres et principalement de bœufs.

Il s'est passé, le 1^{er} février, un fait intéressant. La goëlette à vapeur *Pei-Ho*, armée de deux pièces de canon et montée par 29 hommes d'équipage, en croisant à cinq milles au large de Tourane, a donné la chasse à une jonque cochinchinoise armée en guerre et dont elle est parvenue à s'emparer après une assez vive défense. Cette jonque renfermait un chargement précieux, dans lequel se trouvait comprise une assez grande quantité de lingots d'or. Elle a été amenée à Tourane et déclarée de bonne prise.

On pensait que l'expédition contre Saïgong ne devrait pas durer plus de vingt à vingt-cinq jours et qu'on serait de retour à Tourane du 10 au 15 mars au plus tard. On fera alors les dispositions nécessaires pour attaquer la capitale de la Cochinchine, et on partira pour Hué dans les premiers jours du mois d'avril. A cette époque, les renforts amenés de France seront arrivés, et on se trouvera dans la saison la plus belle et la plus avantageuse de l'année. Les derniers combats qui ont eu lieu, et dans lesquels les troupes alliées ont déployé autant de dévouement que de courage, ont montré que l'armée annamite, plus nombreuse qu'on ne le pensait, n'avait pas entièrement perdu l'organisation qu'elle avait reçue des officiers français que Gya-Long avait pris à son service.

En présence de ce fait, l'amiral ne voulait atta-

quer Hué qu'avec toutes ses ressources et tous ses moyens.

L'expédition contre le Cambodge, en utilisant les forces alliées, aura l'avantage de nous procurer des ressources précieuses, et elle sera d'un grand effet moral sur l'empereur et sur son gouvernement. Le vice-roi de ce pays, après avoir montré pour nous des dispositions favorables, a changé de conduite, mais il n'a pas entraîné les populations, qui ont toujours une sympathie marquée pour les catholiques. Il est donc important de profiter de cette situation, et c'est le but très-sage qu'on se propose en s'emparant de Saïgong. Les prochains courriers nous donneront des nouvelles d'une expédition qui intéresse à un si haut point l'avenir de nos opérations dans l'empire d'Annam. — A. Renaud. (Le Pays.)

EXTÉRIEUR.

PERSE. — Nos correspondances particulières de Téhéran vont jusqu'au 7 février. Elles nous apprennent des faits qui indiquent un changement complet dans la politique de la cour de Perse. Le shah était sur le point de désigner son héritier au trône par suite de la mort du prince royal. On pensait que le choix du souverain tomberait sur le second fils d'une des quatre sultanes favorites, de Ferouz-el-Sultanet, femme aussi remarquable par son mérite que par sa beauté et dont le nom se traduit par les mots de : Lumière de la Royauté.

Cette princesse, qui a une grande influence sur l'esprit du shah, appartient, si l'on peut s'exprimer ainsi, au parti du progrès; c'est elle qui a poursuivi la destitution du sadrazam Mirza agakhan et qui a appuyé la candidature de Ferouck-Khan, qui vient d'être officiellement nommé garde des sceaux, ministre de la maison du shah et grand maréchal du palais. Cette situation lui assure une influence prépondérante dans les conseils du souverain, et cette influence tournera nécessairement au profit de son pays. Le nouveau ministre de Perse auprès des gouvernements de France et d'Angleterre, Hassau Ali-Khan, devait partir le 1^{er} mars pour l'Europe. Il doit être porteur d'une lettre autographe du shah pour S. M. l'empereur des Français, et d'une autre pour S. M. la reine de la Grande-Bretagne. Il restera à Paris pendant l'hiver et à Londres pendant l'été. Sa résidence dans chacune de ces deux villes sera de six mois. Il sera également accrédité auprès du gouvernement belge, et se rendra à Bruxelles toutes les fois que les affaires de sa mission l'exigeront.

Les relations avec les Etats de l'Afghanistan étaient dans une excellente situation. L'envoyé du shah, Mirza-Sadik Khan, avait été reçu avec les plus vives démonstrations d'enthousiasme à Herat. La Perse a dans cette ville un parti très-puissant qui la regarde avec raison comme la protectrice des musulmans chyrites, ou musulmans de la secte d'Ali. Les agents de l'Angleterre étaient parvenus jusqu'ici à exciter la jalousie des chefs de l'Afghanistan contre la cour de Téhéran, mais depuis deux ans, et principalement depuis les affaires de l'Inde, ces chefs ont modifié leur politique et se sont rapprochés de la Perse, qui, dans un cas donné, pourrait leur venir en aide.

La cour de Perse partira pour le campement de l'Elbourz un mois plus tôt que les années précédentes. Il y aura, cet été, de grandes manœuvres, et le nombre des troupes qui s'y trouveront réunies sera de trente mille hommes. La mission militaire française s'y rendra tout entière pour diriger les manœuvres et l'instruction des troupes sur le terrain; les membres de cette mission sont toujours honorés d'une manière particulière par le shah, qui a introduit dans la grande commission chargée de résoudre les différentes questions relatives à la réorganisa-

tion de l'armée persane un officier français de chaque arme.

Pendant tout l'hiver on a travaillé à l'établissement du télégraphe électrique, qui mettra Sultanieh, point où le shah établit pendant la belle saison son quartier-général, avec la capitale de l'empire. Ce sera un grand progrès et qui facilitera beaucoup l'action du gouvernement. Il avait été question de construire sur ce parcours un chemin de fer, et l'exécution de cette mesure était d'autant plus facile que le terrain est presque entièrement plat, mais comme le matériel apporté d'Europe se trouve insuffisant pour cet objet, on a sursis à l'exécution de ce projet, qui doit être sérieusement repris l'année prochaine.

Les relations avec la Porte-Ottomane étaient, aux dernières dates, devenues difficiles, et les négociations pour lesquelles Ferouck-Khan avait prolongé son séjour à Constantinople, et qui avaient été ajournées, allaient être reprises par le nouvel ambassadeur, dont le choix était universellement approuvé. — A. RENAUD. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Des pêcheurs de Palo et de Civita-Vecchia, au nombre de 240, sont arrivés à Rome, le 25 mars, par un convoi spécial du chemin de fer, et ont offert à Sa Sainteté le Pape les plus beaux poissons de leur pêche.

— Le *Moniteur* a publié ces jours-ci l'ouverture de la souscription publique aux actions de la nouvelle banque, dont les statuts ont été examinés par le conseil d'Etat.

Le titre définitif de cette institution financière est : *Société générale de crédit commercial et industriel*.

Aux termes des statuts, elle sera administrée par des gouverneurs et directeurs, nommés dans la même forme que les gouverneurs et directeurs de la Banque de France et du Crédit foncier.

Le capital de la Société est fixé à 60 millions de francs, divisé en 120,000 actions de 500 francs chacune. Il est réservé à la souscription publique 80,000 actions, soit 40 millions de francs.

Cette obligation, imposée par le conseil d'Etat, de réserver 80,000 actions à la souscription, mérite d'être remarquée.

La nouvelle Société, constituée pour remplir une lacune dans notre organisation financière, aura la faculté d'ouvrir des souscriptions publiques sur toutes les grandes entreprises d'utilité, les emprunts français et étrangers, etc.

Jusqu'à l'homologation des statuts, la constitution du conseil d'administration et la nomination du gouverneur, les fonds versés par les souscripteurs seront déposés à la caisse des dépôts et consignations, conformément au désir exprimé par Son Excellence M. le ministre des finances.

Pendant la souscription, les registres à souche seront, chaque jour, visés par un inspecteur des finances, délégué à cet effet.

Chaque jour, il sera remis à M. le ministre des finances un bordereau des sommes versées.

La répartition des actions souscrites ne sera faite qu'après que les listes de souscription et de répartition auront été soumises à M. le ministre des finances.

Cette institution nouvelle, qui aura le double caractère d'un intermédiaire pour le commerce et pour l'industrie, aura une analogie avec le

— Vous vous trompez, Madame. Je suis sincère, et Louise d'Orban dit en face des gens ce qu'elle pense.

— A merveille!... Voilà toute la maison en révolution! Je ne rencontre plus chez moi que des contradictoires!

— Je ne demande pas à rester chez vous, Madame. L'hospitalité y coûte trop cher. Quelque pénible qu'il me soit de quitter Alexis, je puis retourner auprès de mes bonnes mères du couvent.

— Retournez-y donc, Mademoiselle, et que cela finisse!

Cette seconde querelle était arrivée à son paroxysme, lorsque Lucy, entr'ouvrant timidement la porte du salon, annonça « Monsieur Bénédicte Arnaud. »

La vicomtesse eut un mouvement de joie; elle s'empressa de répondre :

— Faites entrer.

Elle trouvait donc enfin une revanche!

III. — AMBASSADE PERDUE.

Les émotions cruelles de la journée avaient imprimé le pâleur sur le front de Bénédicte.

L'artiste s'avança d'un pas lent avec une sorte d'hésitation, salua respectueusement la vicomtesse, et dit :

— Mille pardons, Madame, de vous déranger. C'est à M. d'Orban que je désire parler.

— Mon mari est occupé en ce moment, répondit Mathilde, s'efforçant de surmonter son irritation. Il ne pourrait vous recevoir; mais si, en son absence, vous voulez bien, Monsieur, me communiquer le sujet de votre visite....

— J'eusse voulu n'avoir affaire qu'à lui; car le motif qui m'amène est de la plus haute gravité.

— Le vicomte ou moi, c'est la même chose. Il n'a pas de secrets pour moi, et déjà je sais que M. de Montglars a adressé une provocation à mon mari.

— Vous le savez, Madame!... Eh bien! vous devez comprendre aisément la position délicate où je me trouve et la nécessité qu'il y a pour moi d'empêcher cette rencontre dont l'idée seule me fait frémir. Une longue amitié a uni jusqu'à ce jour le marquis et le vicomte; jugez de ce qu'aurait d'affreux un duel entre eux. Ce serait presque un fratricide. La société tout entière en serait émue; et il y aurait peut-être plus de blâme pour leur démesure que de sympathie pour leur courage. Ce duel ne peut pas avoir lieu, c'est impossible.

Mathilde avait écouté avec le plus grand plaisir la déclaration de l'artiste.

— C'est fort bien, Monsieur, dit-elle, et vos sentiments sont les miens. Votre visite me permet d'augurer un arrangement à l'amiable. Vous êtes sans doute autorisé par M. de Montglars à nous apporter des propositions de paix?

— Hélas! non, Madame.

— Comment?... que signifient alors vos paroles précédentes?

— Daignez attendre, je vais m'expliquer.

— Encore des explications!... murmura Mathilde, reprenant son impatience fébrile.

— Pouvez-vous supposer que le marquis, outragé dans l'honneur de sa femme, s'abaisserait à des excuses, lorsqu'il a droit à une réparation?

— Outragé!... il ne l'est pas.

— Il ne l'est pas, Madame, quand vous n'avez pas craint de dire!...

— J'ai dit ce que j'avais vu. C'était clair.

— Ce que vous avez vu... ou cru voir.

— Il se peut; mais ce n'est pas envers vous que j'ai à justifier mes paroles.

— Excusez-moi, Madame; car vos paroles me concernaient directement; et si M. d'Orban se constitue le défenseur d'une action que je ne veux pas qualifier, ce n'est pas au marquis, mais à moi, à moi seul, qu'il doit en rendre raison.

— A vous?... Ah! voilà qui est fort!

— Ecoutez-moi sans emportement, Madame.

— Je ne m'emporte pas; j'admire seulement que vous veniez provoquer mon mari.

— Il saura me comprendre... Aussi, mon intention est-elle de l'attendre ici.

— C'est inutile, c'est inutile! car vous ne le verrez pas!

— Pardon, Madame, car le voici.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 31 MARS.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 93 40.

BOURSE DU 1^{er} AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 68 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 93 50.

Crédit mobilier, si ses statuts lui avaient permis de faire à la Bourse des affaires de spéculation. Mais cette faculté ne lui étant pas accordée, ses actions n'ont aucun caractère aléatoire, et offrent une sécurité parfaite, comme les opérations du Comptoir d'Escompte et de la Banque de France, avec une latitude plus grande en faveur de l'industrie.

Nous croyons savoir que, par une disposition spéciale, le gouvernement a voulu introduire dans les statuts le droit de fusionner avec des établissements analogues.

La souscription a été provisoirement ouverte, rue de la Victoire, 44, jusqu'à ce que l'hôtel qui sera affecté à l'établissement nouveau ait été définitivement approprié.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société philharmonique poursuit ses travaux avec un succès incontestable, non-seulement au point de vue musical mais aussi au point de vue des rapports sociaux. Les réunions sont de plus en plus nombreuses; tout le monde veut être associé à une œuvre aussi utile qu'agréable.

La soirée de mercredi était des plus brillantes: les loges, les secondes, le parquet tout était comble. La Commission n'avait rien négligé pour la rendre attrayante: elle avait demandé le concours de trois artistes d'un talent incontestable. C'était M. Noiro, dont nous avons eu l'occasion de parler l'année dernière, et sur le mérite et le savoir duquel nous pourrions ajouter encore; M^{me} Soulé, que nous connaissons par les journaux, qui n'avait pu nous dire toute l'élégance du jeu, toute la prestesse et la pureté du doigté de l'habile pianiste; enfin, M^{lle} François, qui, artiste par nature, par goût et par étude, sait donner à sa voix ample et sonore une expression aussi intelligente que sympathique.

Nous n'avons plus à assister, pour cette année, qu'à un seul concert. Nous le regrettons d'autant plus que rien ne nous semble plus agréable que ces soirées dont la société saumuroise fait les honneurs. C'est véritablement une fusion sociale, c'est naturellement et sans défiance le rapprochement des personnes bien nées. C'est le concours de tous à une bonne œuvre; l'obligation pour tous d'avoir cette exquise politesse qui est le caractère distinctif de la France; c'est en un mot concourir à une institution généreuse qui aura duré parmi nous et dont notre ville gardera un éternel souvenir.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 1^{er} avril. — Le ministère a été battu, sur la résolution de lord John Russell, à la majorité de 39 voix; 330 membres ont voté pour la résolution de lord John Russell, et 291 contre. La chambre des communes était en grand émoi; sur la motion de M. Disraeli, elle s'est ajournée à lundi, pour donner aux ministres le temps d'aviser.

Berlin, 31 mars. — Le *Journal de Dresde* annonce, dans son numéro de jeudi, que les grandes puissances sont à peu près d'accord sur le programme préliminaire du congrès, et que probablement le congrès sera ouvert le 30 avril. Il n'y a rien de décidé sur le lieu de réunion. — Havas.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ANONYME DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Souscription publique.

Cette Société a été constituée par un acte passé devant M^e Dufour et son collègue, notaires à Paris, le 28 décembre dernier.

Les statuts en ont été examinés par le conseil d'Etat.

Une copie de ces statuts sera communiquée à chaque souscripteur au moment de la souscription.

Capital social: 60 millions, divisés en 120,000 actions de 500 fr. chacune.

Première émission de 40 millions, représentés par 80,000 actions, sur lesquelles il devra être fait un premier versement de 125 fr. par action.

La deuxième émission de 20 millions ne pourra être faite qu'avec l'autorisation du gouvernement.

La souscription publique des 80,000 actions à émettre est ouverte chez MM. Donon, Aubry, Gautier et compagnie, banquiers, 44, rue de la Victoire, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, lundi, 30 et 31 mars, 1^{er}, 2 et 4 avril, de dix à trois heures.

Chaque demande doit être accompagnée d'un premier à-compte de 50 fr. par action.

La répartition des actions entre les souscripteurs sera faite au marc le franc des souscriptions constatées au bordereau de souscription, sauf prélèvement des 4,300 actions nécessaires au cautionnement des administrateurs.

Cette répartition aura lieu dans les dix jours qui suivront la clôture de la souscription.

Pendant ce délai, les souscripteurs seront tenus de verser 75 fr., somme nécessaire pour compléter un à-compte de 125 fr. par action attribuée. Au fur et à mesure de ces versements, se fera l'échange des récépissés de souscription contre des titres provisoires nominatifs, extraits de registres à souche et portant libération de 125 fr. par action.

Toute souscription qui n'aurait pas été régularisée, dans le délai ci-dessus indiqué, sera nulle de plein droit.

(164)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Simon, huissier Saumur, en date du 29 mars 1859, enregistré, et à la requête de M. Louis-Camille-Maximilien Bernard de la Frégeolière, propriétaire, demeurant à sa terre de Saint-Hilaire, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, ayant élu domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite:

1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de cette ville;

2^o A dame Virginie Perdriaux, épouse de M. Jean-Baptiste Bouton, propriétaire, demeurant ladite dame avec son mari à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3^o A M. Perare, coutelier, demeurant à Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur de Jean-Baptiste Bouton, mineur issu du mariage du sieur Bouton, sus-nommé, et de Joséphine Brunet, sa première femme;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 22 mars 1859, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Labiche, avoué de M. de la Frégeolière, de l'expédition d'un contrat reçu par M^e Le Blaye, et son collègue, notaires à Saumur, le 11 mars 1859, enregistré, contenant vente à M. Bernard de la Frégeolière par M. et M^{me} Bouton, sus-nommés, d'une propriété, située au lieu de la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, consistant en:

1^o Un corps de bâtiment se tenant, divisé en maison de maître et maison de fermier, deux chambres hautes, grange, garde-monceau, écuries, toits à porcs, poits, caves, greniers, cour renfermée de murs ouvrant sur le chemin, pressoir, servitudes et dépendances immobilières, le tout d'une superficie d'environ 9 ares, joignant au midi le chemin, section F, n^{os} 137 et 138 du cadastre.

2^o Un jardin, contenant environ 3 ares, clos et tenant à la maison ci-dessus, section F, n^o 139 du cadastre.

VIGNES.

1^o Le Grand-Clos, entouré de murs, contenant environ 82 ares, section F, n^o 136 du cadastre.

2^o Le Petit-Clos, entouré de murs, contenant environ 24 ares, section F, n^o 140 du cadastre.

TERRES LABOURABLES.

1^o Les Plantes, contenant environ 55 ares, section F, n^o 104 du cadastre.

2^o Les Plantes, contenant environ 27 ares, section F, n^o 105 du cadastre.

3^o Les Plantes, contenant environ 60 ares, section F, n^o 88 du cadastre.

4^o Le pâtis des Plantes, contenant environ 44 ares, section F, n^o 85 du cadastre.

5^o Les Plantes ou Boisselée-Carrée, affilée de vignes et arbres à fruits, contenant environ 5 ares, joignant au levant, au midi, au couchant et au nord Chevalier.

6^o Les Bas-Mortains, contenant environ 11 ares, plantés de rangées de vignes et d'arbres à fruits, section B, n^o 465 du cadastre.

7^o Les Flodais, ou Clos-Buisson, contenant environ 22 ares, section E, n^o 97 du cadastre.

8^o Les Flodais, contenant environ 8 ares, section E, n^o 143 du cadastre.

9^o Les Flodais, contenant environ 8 ares, section E, n^o 148 du cadastre.

10^o Les Flodais, contenant environ 33 ares, section E, n^o 140 du cadastre.

11^o Les Flodais, contenant environ 60 ares, section E, n^o 100 du cadastre.

12^o Au Cénard ou Malgogne, contenant environ 22 ares, section E, n^o 201 du cadastre.

13^o Les Grands-Bignons, contenant environ 1 hectare 8 ares, section E, n^o 62 du cadastre.

14^o Les Giraudeaux, ou Pièce-Quantin ou Pièce-Pelée, contenant environ 1 hectare 76 ares, section F, n^{os} 189 et 191 du cadastre.

15^o La Pièce-Quantin, contenant environ 99 ares, section F, n^o 195 du cadastre.

16^o Les Manières, contenant environ 27 ares, section F, n^o 227 du cadastre.

17^o Les Manières, contenant environ 11 ares, section B, n^o 226 du cadastre.

BOIS.

1^o Le Bouillon ou Bouilleau, contenant environ 88 ares, joignant au levant M. Moreau, au midi M. Bernard de la Frégeolière.

2^o Le Bouillon ou Bouilleau, contenant environ 2 hectares 14 ares, joignant au levant Chevalier, au couchant Moreau.

Ces deux parcelles comprises sur la matrice cadastrale, section E, sous les n^{os} 295, 300, 304, 297, 311, 299.

3^o Le Perray, contenant environ 8 ares, joignant de tous côtés M. Moreau-Barrier, sauf Roy d'un côté.

4^o Le bois Buisson, contenant 1 hectare 18 ares, joignant au levant M. Bianquin, au nord Moreau.

Ce dernier morceau est situé communes de Ron, Riou et Marson, section de Marson.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de 22,000 fr., stipulé payable ainsi qu'il est dit audit contrat et ventilé ainsi qu'il suit, savoir:

1^o Jusqu'à concurrence de 868 fr., applicables à deux parcelles de bois dépendant de la communauté ayant existé entre le vendeur et Joséphine Brunet, sa première femme, ci. 868 fr.

2^o 285 fr. applicables à une parcelle de terre dépendant de la communauté des vendeurs, ci. 286

3^o Pour 20,847 fr. applicables aux biens propres du vendeur, ci. 20,847

Total égal 22,000 fr. ci. 22,000 fr.

L'exploit sus-daté, contenait déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables, et que faite par eux de le faire dans ledit délai et icelui expiré, les immeubles ci-dessus désignés passeraient aux mains de M. de la Frégeolière, francs et libres de toutes dettes et charges de cette nature.

Il contenait, en outre, déclaration à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires des immeubles dont s'agit, sont, outre les ven-

deurs: 1^o Jean-Baptiste Bouton, père du vendeur, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent;

2^o Pierre-René Delalande, ancien notaire à Gennez;

3^o M. Benoist-Félix Gauthier, négociant aux Rosiers;

4^o M. Toussaint-Louis Joulain, propriétaire à Saint-Mathurin;

5^o Hippolyte Michau, propriétaire aux Rosiers, pour partie;

6^o Anne-Elisabeth Fernagu, épouse de M. François-Joseph Dubois, de Saumur;

7^o Charles Fernagu, chirurgien à Châtillon;

8^o Marthe Fernagu, veuve de Eugène Pierre, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place;

9^o Adélaïde Fernagu, épouse de Louis Maugeis, propriétaire à Montreuil;

10^o Pierre-Philippe Fernagu, chirurgien, et Marthe Blondeau, son épouse, décédés à Saumur;

11^o Louis Roux et Renée Roux, épouse François Gasnier, pour dix autres parties;

MM. Delalande, Gautier, Joulain et Michau, sus-nommés, pour autre partie;

René Gaufréteau et Marie Martineau, son épouse, de Chenehutte-les-Tuffeaux; pour autres parties;

Jean Papot et Françoise Touret, son épouse, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour autres parties séparées;

1^o Jean Canard, de Saint-Florent;

2^o Marthe - Pauline Phelippeaux, veuve Paul Desmé;

3^o Dame Pauline Desmé, épouse de M. Camille-Henri Guillier de la Touche;

4^o Virginie Desmé, épouse de M. Adrien-Romain Dumest;

5^o Dame Julie Desmé, épouse de M. Félix Bonnemère;

6^o Marie Audineau, épouse d'Auguste Girandier, jardinier à Saumur; pour autre partie;

1^o La communauté d'entre les vendeurs;

2^o Louis Remy, François Remy, Joseph Remy et Etienne Remy, mariners à Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3^o Louis Remy, et Madeleine Roux, son épouse, père et mère des sus-nommés;

4^o Jean Canard, époux de Louise Gouin;

